

# COMITE DES FETES DE TIGNES

## REGLEMENT DE LA COURSE DES CAISSES A SAVON-LUGES

5<sup>ème</sup> EDITION : MERCREDI 24 AVRIL 2019



### A. LES PILOTES

#### ARTICLE 1 : L'équipement

Une course de caisse à savon est considérée comme un sport à risque : le port d'un casque, d'une protection dorsale et de gants est obligatoire pour tout l'équipage de la caisse à savon- luge. Les bras et les jambes doivent être couverts. Les déguisements ne sont pas obligatoires mais fortement appréciés par le jury.

#### ARTICLE 2 : L'équipage

Un équipage ne peut excéder 4 personnes.

Attention : Les équipiers au départ (y compris ceux qui poussent l'engin) doivent être les mêmes à l'arrivée.

L'âge minimum pour faire partie d'une équipe est de 18 ans. Il n'y a pas d'âge ni de poids maximum autorisé.

#### ARTICLE 3 : L'inscription

Tous les participants à la course doivent s'acquitter des frais d'inscription forfaitaires qui s'élèvent à 55 euros par caisse à savon-luge, quel que soit le nombre d'équipiers (maximum 4). L'ouverture des inscriptions a lieu le 15 mars 2019. Il est possible de s'inscrire jusqu'au mercredi 24 avril 2019, midi.

L'inscription est valide du moment où sont fournis :

- La fiche d'inscription complétée
- Les frais d'inscription : en espèces ou chèque (à l'ordre du comité des fêtes de Tignes)
- La décharge signée par au moins un des membres de l'équipage

Les pilotes sont inscrits au moment de l'enregistrement de leur engin. Le repas du soir et une boisson leur sont offerts. L'organisation de la course fournira un bracelet à tous les équipiers afin qu'ils soient identifiés par les membres de l'organisation.

## **B. LA CAISSE A SAVONS**

### **ARTICLE 4 : Equipements obligatoires**

Une caisse à savon luge est un engin de glisse capable de descendre une piste de pente faible à moyenne, de parcourir un slalom de quelques portes et de supporter des sauts.

Ainsi, elle doit obligatoirement être équipée de :

- Un ski ou un snowboard, au moins ;
- Un système de direction qui permette d'effectuer des virages
- Un système de freinage efficace (autre que les pieds : ceci est strictement interdit)
- Deux anneaux de remorquage, un à l'avant et un à l'arrière pour la protection de l'équipage : un plancher rigide et des garde-corps hauts de 40 cm, minimum
- Les jambes et les pieds des équipiers devront impérativement être à l'intérieur de la caisse à savon-luge

### **ARTICLE 5 : Un objet unique**

La caisse à savon-luge doit être de conception artisanale : tout objet manufacturé légèrement modifié (luge, bobsleigh) sera exclu de la course. Toutefois, si le jury estime qu'il correspond aux critères de sécurité, il sera autorisé à descendre le parcours en dernier, et ne sera pas classé.

### **ARTICLE 6 : Essais**

Les caisses à savon-luge inscrites pourront pratiquer des essais la veille de la course, le mardi 23 avril à 17 heures, rdv sur la piste du Lavachet (derrière la régie des pistes). Ceci est fortement conseillé mais non obligatoire.

### **ARTICLE 7 : Contrôle technique**

Toutes les caisses à savon-luge devront impérativement être présentes le mercredi 24 avril 2019 à 14 heures sur la zone d'exposition, devant la Maison de Tignes, à Tignes Le Lac. Le jury de course effectuera un contrôle technique de chaque caisse à savon-luge, afin de veiller à la conformité des caisses au règlement, de les homologuer et de vérifier les inscriptions.

Les caisses non conformes ou présentant un danger pour l'équipage ou le public seront exclues. Les frais d'inscription seront remboursés intégralement.

## **ARTICLE 8 : Responsabilité**

Le représentant de l'équipe (pilote ou propriétaire) est responsable de sa caisse à savon, de ce qui est construit et installé dessus. L'équipage devra veiller à ce que les accessoires et la décoration de la caisse à savon soient bien fixés afin de ne pas perturber le déroulement de la course.

A l'issue de la course, il est responsable de l'évacuation de la caisse à savon. Le comité des Fêtes de Tignes décline toute responsabilité vis-à-vis de la caisse à savon-luge, avant et après la course.

## **ARTICLE 9 : Interdictions**

- Les luges motorisées
- Les luges où les équipiers ont les pieds ou les jambes à l'extérieur

## **C. REGLEMENT DE LA COURSE**

### **ARTICLE 10 : Déroulement de la course**

A l'issue de l'exposition des caisses à savon, les caisses à savon-luge seront acheminées en motoneige jusqu'au départ de la course. Les équipages doivent se tenir prêts à 15h30.

La course aura lieu le mercredi 24 avril 2019, sur la piste du Rosset, à Tignes le Lac (73320), à 16 heures.

La gravitation fera le travail mais le talent et l'ingéniosité des équipiers seront récompensés. Aucun parcours de reconnaissance n'aura lieu avant le départ.

Le départ du chronomètre se fera avec la pointe avant de l'engin sur la ligne de départ comme référence.

Le chronomètre s'arrêtera au moment où : l'ensemble des équipiers et la caisse à savon auront passé la ligne d'arrivée la cloche aura été sonnée par l'un d'entre eux

Les caisses concourront chacune leur tour mais l'organisation se réserve le droit de procéder à un slalom parallèle si le nombre de caisses à savon-luge dépasse 30 engins.

### **ARTICLE 11 : Classements**

- Classement chronométré : les trois premières caisses à savon seront récompensées, en particulier la première qui recevra le trophée de la course des caisses à savon-luge, remis en jeu chaque année ;

- La plus belle caisse à savon (originalité, décor, costumes...);
- La médaille en chocolat ;
- Et d'autres surprises...

**IMPORTANT : Le vainqueur de la course s'engage à rapporter le Trophée de la course de Caisses à Savon lors de l'édition suivante.**

#### **ARTICLE 12 : Le jury de course**

Le président et son jury sont présents sur l'esplanade d'exposition des caisses à savon-luge et sur l'aire d'arrivée de la course. Le jury se compose de 8 personnes. Il procède au contrôle technique et décerne de façon collégiale les prix de l'esthétisme et des autres prix « subjectifs ». Pour le classement de la rapidité, le chronomètre est le seul juge, sous l'œil averti du président du jury.

Important : le Comité des fêtes de Tignes se tient à votre entière disposition pour toute question sur le règlement. Un doute sur la conformité de votre caisse à savon ? N'hésitez pas à nous contacter par mail : [comitedesfetestignes@gmail.com](mailto:comitedesfetestignes@gmail.com)

Le président du Comité des Fêtes

Thierry Malatesta